REPONSES AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES

Marché de fournitures CSC BEN19004-10092_ Marché de Services pour la réalisation des analyses laboratoire ainsi que la certification aux normes « HACCP et FSSC 22000 des entreprises de transformation de l'ananas »	
Questions	Réponses
Prorogation du délai de soumission	La date limite de dépôt des offres initialement prévue pour le 22/11/2022 à 15 h 00mn est reportée au 29/11/2022 à 15 h 00mn.
Une entreprise étrangère disposant d'experts ou de sous-traitants locaux peut -elle postuler au regard de l'attestation d'immatriculation dans le pays d'établissement (Registre de Commerce et du Crédit Immobilier au Bénin) demandée ?	Oui, une entreprise étrangère peut soumissionner au marché quelque soit son lieu d'établissement et la nationalité des experts. Il n'y a aucune restriction à ce sujet.
Il n'est pas prévu de modalité de remise des offres par mail, pour les prestataires basés hors du Bénin ?	Seules les offres physiques seront acceptées. Les offres envoyées par Email ne seront pas prises en considération. Conformément au point 3.4.5 « Introduction des offres » du CSC Les offres physiques seront reçues à l'adresse : Projet DEFIA, Enabel Secrétariat DEFIA, ATDA-7, Abomey-Calavi A l'Att : Mme Josiane YLONFOUN
Vous faites indistinctement référence dans votre CSC à deux certifications ayant des portées différentes : l'ISO 22000 et le FSSC 22000. Laquelle devrons nous finalement considérer en plus de la certification HACCP ?	En plus de la certification HACCP, la seconde certification à considérer est la certification FSSC 22000.
Les audits doivent-ils tous se dérouler en langue française? En effet, la certification FSSC 22000 (si c'est elle qui est retenue) nécessite des compétences qu'il va falloir souvent sourcer en pays anglophone (Inde et Afrique du Sud notamment). La présence d'un traducteur sera par conséquent requise et facturée le cas échéant.	Les audits doivent se dérouler en langue française . Vous restez libres d'utiliser des compétences anglophones avec possibilité de traducteurs à facturer à votre charge et doivent être pris en compte dans votre offre financière.

Les procédures d'audit en vigueur au sein de la profession exigent le renseignement, pour chaque site à auditer, de deux formulaires PAR SITE.	Le CSC renseigne sur le nombre de site ainsi que le nombre de personnel par site. Les informations complémentaires nécessaires seront mises à la disposition du soumissionnaire qui sera retenu.
Livrable 4 : Pour les audits à blancs, ils pourront se faire certains à distance et d'autres présentiels. Comme mentionné, les coûts liés seront facturés. Cela conviendrait-il ?	L'audit à blanc est prévu pour être réalisé en présentiel et non à distance. Il est nécessaire pour nous que le prestataire visite le site.
Livrable 1, 2 et 3 : Les analyses de laboratoire, les étalonnages ainsi que les examens médicaux doivent-elles être faites avec un sous-traitant au Bénin ou à l'extérieur ? La soumission doit-elle inclure dans ce cas les frais/délais liés aux envois des échantillons ? Sinon, quelles sont les options ?	Les analyses de laboratoire, les étalonnages ainsi que les examens médicaux ne sont pas obligatoirement réalisés au Bénin. Le soumissionnaire est libre de sous-traiter cette partie de la prestation avec une autre entité de son choix, qu'elle soit basée au Bénin ou à l'extérieur. Le délai et les frais d'envoi des échantillons dans le cas du choix d'un laboratoire situé à l'extérieur sont à votre charge et doivent être pris en compte dans votre offre financière.
Le chiffre 6 indique-t-il le nombre de billets maximum et donc d'auditeurs que le prestataire est habilité à déployer pour cette prestation ?	Le chiffre 6 est le nombre maximum de billets à facturer par le prestataire. Il revient au soumissionnaire étranger de décider du nombre d'auditeurs à déployer et du nombre de voyage à faire pour rester dans la limite des 6 billets prévus.
La partie audit : Pouvez-vous confirmer que les chiffres 36, 2, 38 issus du tableau ci-dessous, indiquent le nombre d'entités à auditer ? Si oui, il reste entendu que vous ne pourrez recevoir que le montant du taux hommejour d'audit, qui ne sera pas représentatif du coût réel de l'audit. En effet, il nous faudra impérativement le nombre de salariés par site à minima, pour estimer par site, la durée d'audit et donc son coût ?	 Au total il y a 38 entités à auditer réparties comme suit : 36 entités à auditer pour HACCP et O2 entités à auditer pour FSSC 22000 Par site il y a en moyenne 4 employés/salariés à auditer ou à recevoir les analyses médicales, soit au total 152 employés pour les 38 entités. Le point 6.4 « Canevas de l'offre financière » à la page 40 du CSC renseigne sur tous les détails relatifs aux quantités à considérer pour l'élaboration de votre offre financière. Par ailleurs, le point 3.4.4 « Eléments inclus dans le prix » du CSC indique tous les éléments à prendre en compte pour la fixation de vos taux d'honoraires. Le taux d'honoraires à proposer doit donc tenir compte de tous les éléments entrant dans la réalisation de l'audit.